



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 mai 2002  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants suppléants de l'Irlande au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 1er mai 2002, indiquant que M. Maurice Biggar et M. Julian Clare ont été nommés représentants suppléants de l'Irlande au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

